

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**100 - MONTS DOMES**

100,2016,002 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne — Convention d'Objectifs – Avenant n°1

**RAPPORT**

Depuis 2007, le Département du Puy-de-Dôme appuyé par le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par les services de l'Etat, par le Conseil régional d'Auvergne, par Clermont Université et par Clermont Communauté s'est engagé dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région ont signé le 27 septembre 2011 **une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne**, relative à la mise en place du plan de gestion et d'une gouvernance adaptée, **suivie depuis par une convention d'Objectifs pour le plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne**, signée le 1<sup>er</sup> Décembre 2015 par les différentes parties.

Cette dernière convention organise la gouvernance, précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne comprenant la réalisation d'un programme d'actions et la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne. Cette dernière a été créée avec un budget annexe dédié dès le début 2015.

Si les co-financeurs se sont alors engagés, sur un montant global, à financer les actions de ce plan de gestion, **il est nécessaire de préciser annuellement par avenant les contributions à la cellule de suivi et d'ajuster le programme d'actions. Cet avenant vous est soumis à la suite de ce rapport.** Le SM PNRVA est concerné directement par la mise en place de la cellule de suivi, co-financée par les différents signataires, et par la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières qui feront l'objet de rapports spécifiques.

La cellule de suivi 2016 : Coût des postes et financements

Cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne : coûts et financements						
Postes	Nombre d'ETP affectés à la cellule	Coût total €	Financements €			
			CD63	CR Auvergne Rhône Alpes	Clermont Communauté	SM PNRVA
Coordonateur	0,9	54 000	54 000	-	-	-
Assistante Administrative	0,6	22 000	-	-	-	22 000
Gardes Nature Techniciens	3	95 000	38 000	30 400	19 000	7 600
Garde Nature secteur Central/Gd Site	1	28 500	28 500	-	-	-
GN Saisonniers	0,75	19 500	4 700	4 200	-	10 600
Agent Technique	1	32 000	12 800	10 400	6 000	2 800
<b>Sous Total</b>	<b>7,25</b>	<b>251 000</b>	<b>138 000</b>	<b>45 000</b>	<b>25 000</b>	<b>43 000</b>
Frais de fonctionnement	-	48 000	-	-	-	48 000
<b>TOTAL</b>		<b>299 000</b>	<b>138 000</b>	<b>45 000</b>	<b>25 000</b>	<b>91 000</b>

»»» Il vous est proposé :

- > d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne
- > d'autoriser le Président à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne auprès des partenaires financiers

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne, et à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne auprès des partenaires financiers.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-100-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

**101 - MONTS DORE**

101.2016.002 RNN Chastreix-Sancy : candidature à la gestion

**RAPPORT**

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) a été créée par décret ministériel en date du 13 juillet 2007. Par convention du 18 septembre 2008, l'Etat a désigné le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) comme gestionnaire principal de la réserve naturelle et l'Office national des forêts (ONF) comme gestionnaire associé. Devant le retrait de l'ONF en tant que gestionnaire, l'Etat a institué, par avenant à la convention du 18 septembre 2008, le SMPNRVA comme gestionnaire unique de la réserve naturelle pour une durée de un an (délibération 101.2015-002). Cette durée a permis l'approbation définitive du plan de gestion 2014-2018 de la réserve naturelle.

L'Etat va maintenant procéder à la démarche officielle de désignation du gestionnaire de la RNN Chastreix-Sancy, en lançant un appel à manifestation d'intérêt.

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy constitue un cœur de nature exceptionnel au sein du territoire du Parc des Volcans. Cette valeur a été identifiée et reconnue dans la charte du Parc. Le SMPNRVA a par ailleurs favorisé la création de cette réserve naturelle et son intégration locale.

Les 8 premières années de fonctionnement de cette réserve naturelle ont permis au SMPNRVA, en tant que gestionnaire, d'installer cette réserve naturelle (animation, concertation, gestion des milieux naturels, création de la maison de la réserve, suivis écologiques...) et de rédiger son premier plan de gestion, document cadre de référence. Ce positionnement en tant que gestionnaire permet une cohérence de gestion avec la réserve naturelle voisine de la vallée de Chaudesfour et permet aussi une forte implication du SMPNRVA dans la vie du massif du Sancy.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à candidater à la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à candidater à la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**101 - MONTS DORE**

101,2016,003 RNN Vallée de Chaudefour : candidature à la gestion

**RAPPORT**

La réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour (RNNVC) a été créée par décret ministériel en date du 14 mai 1991. Par convention du 20 juillet 1992, l'Etat a désigné le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) comme gestionnaire principal de la réserve naturelle et l'Office national des forêts (ONF) comme gestionnaire associé. Une convention tripartite conclue par ailleurs entre l'Etat, le Parc des Volcans et l'Office national des forêts du 24 septembre 1992 précise la répartition des tâches afférentes à cette gestion.

Afin de renouveler la désignation de l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour, l'Etat procède à un appel à manifestation d'intérêt.

La réserve naturelle nationale de Chaudefour se révèle un site d'une très grande richesse, tant floristique que faunistique. Elle présente de plus un attrait paysager exceptionnel au sein du territoire du Parc des Volcans. Ces valeurs ont été identifiées et reconnues dans la charte du Parc. Le SMPNRVA s'est bien investi pour la création de cette réserve naturelle et son intégration locale.

Les 25 années de fonctionnement de cette réserve naturelle ont permis au SMPNRVA, en tant que gestionnaire, de bien ancrer cette réserve naturelle dans le tissu social local (acceptation de l'espace naturel et de sa réglementation, gestion de la fréquentation, amélioration des connaissances scientifiques, accueil du public de qualité grâce à la maison de la réserve et aux visites de découverte) et la rédaction actuelle du quatrième plan de gestion, document cadre de référence. Ce positionnement en tant que gestionnaire permet une cohérence de gestion avec la réserve naturelle voisine de Chastreix-Sancy et permet aussi une forte implication du SMPNRVA dans la vie du massif du Sancy.

**»» Il vous est proposé d'autoriser le Président à candidater à la gestion de la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour et à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à candidater à la gestion de la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour et à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**102 - CEZALLIER**

102,2016,001 Location d'un hébergement pour des stagiaires à la Godivelle

**RAPPORT**

Le Parc des Volcans d'Auvergne réalise, notamment, en 2016 une étude sur une espèce à fort enjeu pour le territoire : l'Azuré des Mouillères.

Afin d'assurer convenablement ses missions, deux stagiaires ont été recrutés et il est prévu que ces derniers disposent d'un hébergement et d'un local de travail sur la zone d'étude (dans le bourg de La Godivelle).

Nous proposons de louer un glte communal pour une durée de 4 mois entre le 1er mai et le 31 Aout 2016, qui aura pour fonction :

- > Bureaux des stagiaires
- > Hébergement des stagiaires
- > Local de travail pour l'encadrement des stagiaires

Le coût toutes charges comprises s'élèvera, pour les quatre mois, à un montant de 2600 euros maximum.

**>>> Afin de finaliser les contacts pris avec le propriétaire, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer tout document utile pour cette location saisonnière.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer tout document utile pour cette location saisonnière.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

The image shows a blue ink signature of Jean Marc Boyer over a red official stamp. The stamp is rectangular and contains the text 'PARC naturel régional des Volcans d'Auvergne' around a central emblem.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 11. BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES

##### 111 - HABITANTS & ASSOCIATIONS

111,2016,002 Suivis de la population de Pies Grièches grises secteur Saulzet le Froid en associant les agriculteurs et habitants locaux

### **RAPPORT**

Modification du plan de financement ( 1<sup>er</sup> rapport validé le 15 janvier 2016)

La Pie-grièche grise (*Laniusexcubitor*) est une espèce protégée, inscrite « en danger » de disparition sur les listes rouges nationale et régionale avec une baisse d'effectifs nicheurs de plus de 50% en 30 ans. Elle est inféodée aux espaces agricoles ouverts constitués principalement de prairies avec des arbres, des bosquets et quelques buissons épineux. En Auvergne, elle a disparu de la plaine et s'est réfugiée sur les parties collinéennes et montagnardes.

Le territoire du PNR Volcans d'Auvergne concentre la majorité des données d'observation, de nidification et hivernales de l'espèce pour la période la plus récente 2010-2012 en Auvergne et malheureusement aussi, des populations nicheuses de la France entre 2009 et 2012 (données et cartographies du PRA).

Cela confère donc au territoire et au Syndicat mixte une très forte responsabilité pour tenter d'enrayer le déclin de l'espèce. La Pie-grièche grise est ainsi inscrite dans la Charte 2013-2025 du SMPNRVA comme l'une des espèces à enjeux dont une politique active de préservation est à développer (disposition 2.1.2.4). Plusieurs des 4-5 noyaux de populations encore viables de l'espèce, à l'échelle nationale, sont situés sur le territoire du Parc ou à proximité immédiate renforçant le caractère urgent à agir et la légitimité du Parc à monter un projet en faveur de l'espèce. Cette opération s'inscrit dans la déclinaison régionale du Plan national d'actions pour les Pies grièches en Auvergne (PRA) sur 2015-2019.

Le projet a pour objectifs :

- d'étudier l'évolution de la population des oiseaux (Pies grièches grises) du secteur depuis 2011 en lien avec l'évolution des pratiques agricoles et du paysage, émettre des hypothèses de corrélations pour mettre en place un suivi de dynamique de population et d'actions en faveur de l'habitat de l'espèce,
- d'associer les habitants localement (en particulier les agriculteurs) pour participer à la mise en place de ces actions de suivis et d'amélioration de l'habitat.

Le secteur visé (Cf. carte extraite ci-dessous) couvre environs 90km<sup>2</sup> centrés autour de la Narse d'Espinasse sur 6 communes (Saulzet le Froid, Vernines, Aurières, Aysat et Le Vernet Ste Marguerite). Il a été étudié en 2011 par une stagiaire de la LPO Auvergne.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Carte extraite du stage de Kelly BLOND pour la LPO en 2011



Le projet est prévu en partenariat avec la LPO Auvergne sous forme de prestations et avec le Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (qui porte l'animation de MAEC sur ce territoire) et le PNR Livradois-Forez qui mène une action similaire sur un secteur de son territoire.

Les moyens humains affectés à ce projet sur 2 ans et demi (de janvier 2016 à juin 2018) couvrent 35 jours de chargé de projet (responsable pôle Biodiversité), 10 jours de SIGiste et 10 jours de coordination de l'animation/projet culturel (responsable pôle cohésion sociale et patrimoniale) soient 0,27 ETP sur 2 ans.

L'action a été validée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et inscrite au budget 2016.

Le montant total du projet, prévu sur deux ans et demi (de janvier 2016 à juin 2018) s'élève à 54 076,70 €.

Les dépenses prévisionnelles s'établissent ainsi :

Objet de la dépense	Montant de la dépense (TTC)
<b>Frais de personnel</b>	<b>16 046,70 €</b>
Prestation d'études et d'animations sur la pie-grièche grise (analyse diachronique des Pies Grièches et du paysage / information, sensibilisation, animation groupe d'habitants pour le suivi)	38 030 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 076,70 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est construit ainsi :

Financier potentiel	Montant	%
<b>FEDER Massif central (appel à projet « biodiversité des Milieux Ouverts Herbacés »)</b>	<b>27 038,35 €</b>	<b>50%</b>
<b>FNADT (convention de Massif Central)</b>	<b>10 815,34 €</b>	<b>20%</b>
<b>DREAL Auvergne Rhône Alpes(PNA Pies Grièches)</b>	<b>5 407,67 €</b>	<b>10%</b>
<b>Autofinancement SMPNRVA</b>	<b>10 815,34€</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 076,70 €</b>	<b>100%</b>

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le programme de ce projet et les moyens alloués, d'autoriser le Président à signer les demandes de financement afférentes et de lancer et signer le marché de prestation concerné.

**DELIBERATION**

Le Bureau approuve le programme de ce projet et les moyens alloués, et autorise le Président à signer les demandes de financement afférentes et à lancer et signer le marché de prestation concerné.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

18- TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

**187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN**

187,2016,002 Manifestations partenaires du Parc

**RAPPORT**

**A. Plusieurs manifestations renouvellent leur engagement dans à la démarche « Manifestation partenaires du Parc »**

**>>> La Pastourelle**

**Organisateur : Association La Pastourelle 2000**

**Secteur concerné : Massif cantalien**

**18 édition le 21 mai 2016**

**Format de la manifestation 2016 :**

Course à pied et randonnée pédestre - 32 km « La Pastourelle »- D+ : 1150m- Circuit sur les crêtes du volcan cantalien. Ravitaillements sportifs, gastronomiques et animations musicales- Course individuelle et par équipe de 2.

Course à pied - 10 km « La Buronnière »- D+ : 210m. Réservée aux féminines. Circuit autour et sur le plateau de Saiers.

VTT - 60 km « Raid des 3 vallées »- D+ : 1640 m- Circuit sportif sur le massif cantalien.

VTT- 35 km « La rando des Sources »- D+ 680m- Parcours découverte, sans classement des sources de la Maronne à celles de l'Auze.

**Nombre de participants : Au total 3900 participants**

**>>> Points forts:**

***L'accompagnement de cette manifestation est conduit conjointement avec les services du syndicat mixte du Grand Site « Puy Mary-volcan du Cantal »***

- ✓ Une manifestation qui allie pratique de pleine nature au service de la découverte du territoire et convivialité,
- ✓ Tri des déchets organisé,
- ✓ Utilisation d'écocups et de vaisselle recyclable,
- ✓ Elimination de la course de tout concurrent pris à rejeter des détritrus dans la nature,
- ✓ Sensibilisation des participants aux enjeux naturalistes au départ et le long des parcours
- ✓ Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : RNN et/ou Natura 2000

Une nouveauté en 2016 : des dossards connectés qui permettront de suivre les coureurs/marcheurs tout au long des parcours et de produire des images en direct.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-187-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

### >>> Pistes de progrès:

- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication ( articles, flyers, affiches...

>>> Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec La Pastourelle- organisé par l'association « Pastourelle 2000 », pour 3 ans.

### >>> Ultra Trail Puy Mary Aurillac

Organisateur : TOM 15

Secteur concerné : Massif cantalien

5è édition le 18 juin 2016

Format de la manifestation 2016 :

4 courses:

- Ultra 105 km (course comptant pour l'obtention de points pour la qualification à l'Ultra Trail du Mont Blanc 2017)
- Marathon de la Jordanne 45 km
- Trail d'Aurillac 16 km
- Courses des Super Héros (course enfants)

1 Randonnée de 16 km

Nombre de participants : 2700 max toutes épreuves confondues

### >>> Points forts:

*L'accompagnement de cette manifestation est conduit conjointement avec les services du syndicat mixte du Grand Site « Puy Mary-volcan du Cantal »*

- ✓ Repas du terroir après la course servi dans une vaisselle écologique préparé par un traiteur avec des produits locaux,
- ✓ Produits locaux sur les ravitaillements (saucisson, cantal, pain)
- ✓ Tri des déchets organisé.
- ✓ Utilisation de bonbonnes d'eau de grande contenance et jerrycans remplis d'eau du robinet
- ✓ Sensibilisation aux déplacements : organisation de navettes
- ✓ Les itinéraires ont été validés par les agents Parc : Natura 2000.
- ✓ écotasse personnelle sur l'Ultra obligatoire,
- ✓ Gobelets en PLA biodégradables sur les ravitaillements du Marathon, du Trail et de la Rando
- ✓ Règlement rappelant l'obligation de posséder une écotasse personnelle

### >>> Pistes de progrès:

- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication ( articles, flyers, affiches...

>>> Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec L'UTPMA- organisé par l'association « TOM 15 », pour 3 ans.

**>>> Raid des Volcans- endurance équestre**

**Organisateur :** Association « Caval'nature en Auvergne »

**Secteur concerné :** Chaîne des Puys

**8è édition les 7 et 8 mai 2016**

**Format de la manifestation 2016 :**

Accueil des participants et départ du site de Montlosier.

1 boucle de 20 km qui se prolonge jusqu'à proposer une distance de 30 km sur laquelle les cavaliers circulent de 1 à plusieurs fois en fonction de la distance à effectuer pour valider l'épreuve.

**Samedi 7 mai :**

1 épreuve SHF (Société Hippique Française) de 20 à 60 km

**Dimanche 8 mai :**

1 épreuve Club-Amateurs. Distances à parcourir de 10 à 90 km

1 épreuve SHF de 90 km

**>>> Points forts:**

>>> Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : RNN et/ou Natura 2000

>>> Pas de dispersion, tous les concurrents circulent sur les 2 boucles

✓ Tri des déchets organisé,

✓ Pas d'utilisation de vaisselle jetable, logistique sur le site de Montlosier

✓ Sensibilisation des participants aux enjeux naturalistes au départ

✓ Un partenariat étroit est organisé avec SOS Cheval

>>> Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec le Raid des volcans- organisé par l'association « Caval'Nature Auvergne »- pour 3 ans.

**B. Un organisateur partenaire engage une nouvelle manifestation dans la démarche Parc**

**>>> Raid des Cheires**

**Organisateur :** XTTR63

**Secteur concerné :** Chaîne des Puys

**1<sup>è</sup> édition** le 12 juin 2016

**Format de la manifestation 2016 :**

Un raid multisports au départ d'Aydat : lac d'Aydat sur la station de pleine nature Aydat/ Pessade - 25 min de Clermont-ferrand

**> 2 Formules-**

- une formule découverte de 25 à 45km pour un effort de 4H max.

- une formule aventure de 55 à 80km pour un effort de 8H max.

**> Épreuves :**

Un course d'orientation alliant plusieurs disciplines : trail, VTT, course d'orientation, kayak, tir à la carabine, trail'eau (aventure).

Différents supports d'orientation : Cartes IGN, IOF, photo aérienne, road book, suivi rubalise.

En fonction de leur niveau et leurs points forts les équipes feront leur parcours "à la carte" pour pointer le plus de balises possible dans le temps imparti.

**>>> Points forts:**

- ✓ Une organisation écoresponsable déjà très avancée.
- ✓ Existence d'une « Charte de l'épreuve » figurant dans le règlement de l'épreuve: faisant mention de l'engagement dans une organisation éco responsable
- ✓ Objectifs : 0 gobelets à partir de 2016; 2500 écotasses seront offertes en 2015.
- ✓ Mise en place de plateaux repas recyclables ou compostables d'ici 2016,
- ✓ Participations à des chantiers de restauration de chemins organisés par la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy,
- ✓ Tous les itinéraires sont validés par les agents Parc : RNN et/ou Natura 2000.

**>>> Pistes de progrès:**

- ✓ Le tri des déchets devra être adapté aux matériaux utilisés (ex plateaux compostables devront être récupérés à part)

**>>> Il vous est proposé d'engager le Raid des volcans - organisé par l'association XTTR63, déjà partenaire pour les trails du Sancy ( hiver et été) et « l'Assaut de la Cabane »- dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc » pour 3 ans.**

**>>> Il vous est proposé de valider l'ensemble des ces renouvellement/engagement dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc » et d'autoriser le Président à signer les conventions/avenants correspondants.**

**DELIBERATION**

Le Bureau valide l'ensemble des ces renouvellement/engagement dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc » et autorise le Président à signer les conventions/avenants correspondants.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-187-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

**300 - CHARTE & PROGRAMME D'ACTIONS DU SMPNRVA**

300,2016,001 Avenant 2016 de la convention avec Clermont communauté

**RAPPORT**

La convention cadre « agglomération porte » entre Clermont communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Clermont le 18 octobre 2013, et le comité syndical du parc le 06 décembre 2013. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle a été conclue pour une période maximale de trois ans. L'objet de cette délibération consiste à fixer le contenu de l'avenant 2016 qui clôturera la périodicité en cours de l'actuelle convention et permettra d'assurer la transition vers la suivante.

L'avenant, ci-annexé, a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2016 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre ».



**Il est proposé au bureau:**

- > **D'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2016 et représentant un budget de 60.000 euros,**
- > **D'autoriser le Président à signer cet avenant avec Clermont communauté,**
- > **D'autoriser les services à travailler sur la nouvelle convention –cadre à compter de mai 2016 pour une présentation au comité syndical du Parc avant la fin de l'année en cours.**

DELIBERATION

Le Bureau approuve le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2016 et représentant un budget de 60.000 euros. Il autorise le Président à signer cet avenant avec Clermont communauté, les services à travailler sur la nouvelle convention –cadre à compter de mai 2016 pour une présentation au comité syndical du Parc avant la fin de l'année en cours.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

**300 - CHARTE & PROGRAMME D'ACTIONS DU SMPNRVA**

300,2016,002 Instances de gouvernance ouvertes aux membres du Bureau

**RAPPORT**

- 1- Lors de sa séance du 30 janvier 2013, le comité syndical du Parc avait validé la nouvelle organisation et les nouvelles instances de gouvernance issues des réflexions menées lors de la période de révision de charte et, en vue du déploiement de cette dernière. Pour mémoire le renouvellement du classement du Parc a été opéré par décret du 1er ministre le 19 juin 2013.

A l'époque avait été adopté le principe de la mise en place de 6 commissions de travail correspondant à 5 espaces programmes figurant dans l'organigramme et à la cellule fonctions supports traitant plus spécifiquement des questions relatives au budget et aux ressources humaines.

Ces commissions s'adressent à l'ensemble des élus concernés mais sont co-animées par des élus référents provenant à parité du Cantal et du Puy de Dôme et issus soit du Bureau, soit du comité syndical précités. Ces derniers (deux par commission) sont désignés sur le principe du volontariat car il est nécessaire qu'ils puissent dégager du temps de préparation avec les coordinateurs d'espace programme et cellules sur le modèle du Leader.

Ces commissions, dont la liste suit, n'ont que peu motivé l'intérêt des membres du Bureau alors qu'elles constituent des instances de réflexion commune et d'échanges constructifs entre les élus du syndicat mixte, les techniciens, les membres du conseil scientifique et certains membres du conseil d'initiative territoriale qui sont souvent des élus qui n'ont pu siéger au sein du comité syndical mais restent intéressés par le projet Parc et désireux de s'y investir.

**-Commission EP1 ; développement rural durable**, placée sous la coordination d'Eve Alcalde et actuellement co-animée par Bernard Delcros (15) et Roger Serre (63). Cette commission traite des questions touristiques, agricoles de Leader et de tout ce qui touche au développement local. Elle pourra prendre en charge en outre la gestion du relationnel avec les communes et les EPCI nouvelle donne.

**-Commission EP2 : biodiversité, ressources et espaces naturels**, placée sous la coordination de Cécile Birard et actuellement coanimée par Fabien Husser (15) et Sébastien Gouttebel (63). Cette commission traite de la gestion des espaces et ressources naturels via Natura 2000, les PAEC, les RNR, les RNN, les ENS, les plans d'espèces, la stratégie SCPA pour les réservoirs de biodiversité...

**-Commission EP3 : urbanisme, paysage et énergie**, placée sous la coordination de Jérémy Papin et actuellement co-animée par Pascal Lorenzo (15) et Aymeric Bonnier (63). Cette commission traite de l'aménagement de l'espace en général avec l'urbanisme opérationnel et de planification et prend en charge nos plans d'action en faveur du paysage et de l'énergie.

**Commission EP4 : cohésion sociale et patrimoniale**, placée sous la coordination de Marie-Noëlle Basmalson et actuellement coanimée par René Tible (15) et Agnès Mollon (63). Cette commission traite des questions pédagogiques et de sensibilisation tous publics aux grands sujets du développement durables ainsi qu'à la richesse et vulnérabilité patrimoniale du territoire. Elle propose en outre une animation patrimoniale territorialisée en partenariat avec les territoires.

**Commissions ressources transversales**, placée sous la coordination de Lionel Gay (63) et Alexis Monier (15) et actuellement coanimée par Lionel Gay (63) et Alexis Monier (15). Cette commission traite essentiellement de la communication et de l'évaluation de la charte et de la mise en œuvre de la présence du président du Parc.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-300-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

**Commission « fonctions supports »**, placée sous la coordination de Gilles Garraud et d'Isabelle Blanc. Cette commission traite des questions de budget et de ressources humaines. Elle n'est pas animée comme les autres car elle requiert à minima la présence du président et d'un maximum de membres du Bureau.

L'ensemble de ces commissions, à l'exception de celle consacrée aux fonctions supports, est ouverte pour avis consultatif seulement aux membres du CIT et du conseil scientifique qui sont sollicités largement mais doivent s'inscrire préalablement et témoigner d'une réelle assiduité pour pouvoir assister aux commissions et bénéficier des dossiers de préparation de séance envoyés par mail. En leur sein, des élus peuvent signaler leur intérêt pour une thématique particulière (agriculture, tourisme, eau...) et en devenir référent. A ce titre, ils travailleront en étroite collaboration avec les services sur les sujets ressortant de leurs domaines de compétences

Il est d'ailleurs proposé aux élus référents de présenter les dossiers à caractère général et politique les concernant en Comité syndical, voire en Bureau lorsqu'ils en font partie. Les agents instructeurs de dossier à caractère technique (avis notamment) peuvent également être invités à venir les présenter avant la prise de décision finale dans les instances idoines (Bureau en particulier).

Ces commissions ne servent pas à prendre des décisions mais à mieux préparer ces dernières en permettant une imprégnation croisée élus/techniciens des dossiers et des enjeux.

A la suite des dernières élections et de l'indisponibilité croissante de certains élus, il paraît nécessaire de resolliciter les membres du Bureau pour rappeler ou porter à leur connaissance l'existence de ces commissions et l'intérêt d'y participer à un titre ou à un autre. Un poste de coanimateur occupé par un membre du Bureau améliorerait sensiblement notre gouvernance interne et la fluidité des prises de décision.

➤➤ **Il vous est proposé de privilégier l'inscription d'au moins un membre du Bureau à ces commissions si possible en situation de coanimation.**

### DELIBERATION

Le Bureau désigne les représentants au sein de chaque commission :

EP1 : François Marion / Roger Serre

EP 2 : Sébastien Gouttebel / Fabien Husser / Lionel Gay

EP 3 : Pascal Lorenzo / Aymeric Bonnier / Roger Gardes

EP 4 : René Tible / Jocelyne Mansana Roche

Ressources transversales : Jean Marc Boyer / Alexis Monier

Fonctions supports : Jean Marc Boyer

- 
- 2- La réduction importante de nos moyens financiers en provenance de la région et de façon indexée, de l'ensemble de nos partenaires financiers au sein du syndicat mixte nécessite plus que jamais d'opérer des choix stratégiques en matière de positionnement de notre ingénierie tout en tenant compte des grands choix prioritaires de la charte qui demeure notre programme de référence. L'équipe technique Parc réfléchit depuis longtemps à cette évolution qui inspire notre démarche de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Il est désormais nécessaire de confronter cette analyse technique qui repose sur une bonne connaissance du territoire avec la nouvelle vision politique émanant de l'exécutif renouvelé le 4 mars dernier ainsi que des orientations régionales.

➤➤ **Il vous est proposé, à cette fin, l'organisation d'un séminaire de travail « positionnement stratégique » regroupant élus du Bureau et membres de la direction générale dans la seconde quinzaine de mai.**

### DELIBERATION

Le Bureau valide l'organisation d'un séminaire de travail début juillet 2016

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-300-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

- 3- L'application des orientations et des mesures de la charte croise la mise en œuvre des projets de territoires portés par les Pays et les Communautés de Communes qui recoupent, en tout ou partie, le territoire du PNRVA.

Afin d'optimiser le respect et la déclinaison opérationnelle de la charte, le SMPNRVA propose des modalités de partenariats et concertation avec ces territoires de façon à contribuer à l'articulation de ces politiques avec l'application de la charte, ainsi qu'entre elles, et, en particulier, pour favoriser la mise en synergie de démarches qualitatives pouvant découler de ces politiques territoriales (Plans paysages, gestion d'espaces naturels, SCOT, SAGE, GEMAPI...).

Il s'agit concrètement de :

Définir et entretenir des partenariats :

- avec les Pays et EPCI présents sur le PNRVA.

Territoires de projets, Parc et Pays ont de nombreux points communs : détermination d'orientations cadre, fédération et animation de groupements de Communes, mobilisation d'acteurs leviers du territoire, valorisation respectueuse des atouts locaux, renforcement des solidarités entre acteurs et entre territoires...

A l'heure de la recomposition territoriale, il est indispensable de rendre complémentaires nos interventions, et, pour le SMPNRVA, de proposer aux Pays et aux EPCI du territoire une autre prise en compte des approches environnementales et sociales dans le montage et l'animation de leurs projets et d'imaginer ensemble comment mutualiser nos forces vives en matières d'ingénierie.

Des rapprochements peuvent ainsi s'opérer afin de permettre l'articulation de leurs politiques respectives, ainsi qu'avec celle du SMPNRVA :

- > organisation de réflexions prospectives à l'échelle des régions naturelles et/ou des massifs sur la prise en compte, à ces échelles, des différents enjeux notamment patrimoniaux (p 103)
- > négociation de conventions définies entre le SMPNRVA, chacun des Pays et intercommunalités concernées ( gouvernance).

Il convient de créer et animer sur la durée des échanges privilégiés politiques et techniques pour favoriser ces partenariats, mettre en réseau et en cohérence les territoires entre eux, optimiser et rendre compte de la plus-value apportée par le SMPNRVA :

- la Conférence annuelle du PNRVA (anciennement « journée des élus ») qui réunit les représentants des Pays, des Communautés de Communes et d'Agglomérations, des Syndicats mixtes des Grands Sites, des villes portes, des maires, de l'Etat, de la Région Auvergne, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme...
- des échanges bilatéraux avec chacun des Pays, des Communautés de Communes, des villes / agglomérations portes... et une information dématérialisée régulière de ces acteurs (news let-ter et/ou accès extranet sur le site du SMPNRVA), concernant :
  - > des actions proposés par le SMPNRVA (appels à projets, formations, concertation sur des problématiques, des projets ou des démarches communes...)
  - > des coopérations entre territoires sur la gestion des grands enjeux du moment dans un contexte réglementaire et législatif complexe et mouvant (GEMAPI, transition énergétique...)
  - > des actualités réglementaires ou liées aux nouveaux dispositifs proposés par les collectivités financeuses
  - > des expérimentations et modes innovants à transférer...

➡➡➡ **Il vous est donc proposé d'organiser une conférence annuelle avec les élus Parc du territoire en juin et d'entamer une tournée de contacts bilatéraux avec les nouvelles intercommunalités en construction afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis du syndicat mixte du Parc et d'apprécier leur volonté de mutualisation en termes d'ingénierie.**



**DELIBERATION**

Le Bureau repousse la date du séminaire de travail Direction Générale/ élus du Bureau à une date plus propice en termes de maîtrise d'information. Ce point sera rediscuté lors d'une prochaine réunion de Bureau.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**40**

### **MOYENS GENERAUX**

**400**

### **BATIMENTS ET EXTERIEURS**

400.2016.001 Construction d'un garage et aménagement du stationnement sur le site de Montlosier

### **RAPPORT**

Au cours de la réunion du 4 septembre 2015, le Bureau du Parc a autorisé le Président à valider le nouveau plan de financement et à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Pour mémoire, ci-dessous le tableau récapitulatif des entreprises retenues pour chacun des lots ainsi que les montants correspondants :

Lot	Intitulé	Société	Montant HT
1	VRD et Aménagements paysagers	<b>COUDERT</b>	<b>94 756,58 €</b>
2	Gros Œuvre et Terrassements complémentaires	<b>SOCIETE DE CONSTRUCTION DES PUY</b>	<b>60 572,85 €</b>
3	Charpente - Ossature et bardage bois	<b>GOUNY TMB</b>	<b>37 680,77 €</b>
4	Couverture ardoisée et zinguerie	<b>GOUNY TMB</b>	<b>31 304,45 €</b>
5	Menuiseries extérieures et portes de garage sectionnelles	<b>DE SOUSA BASILE</b>	<b>20 765,00 €</b>
6	Enduit de façades	<b>ENDUIT + 63</b>	<b>5 400,85 €</b>
7	Electricité & ventilation	<b>A2EG (<u>VARIANTE</u>)</b>	<b>7 030,00 €</b>
			<b>257 510,50 €</b>

Le coût global du projet (travaux + maîtrise d'œuvre + études diverses) s'élevait à environ 285 000 €HT.

Suite au rendu de l'étude béton (intervenu après l'attribution des différents lots du marché), une adaptation des quantités d'acier a dû être réalisée pour respecter les préconisations du bureau d'études structure, entraînant une première plus-value de 13 837,92 €HT.

Au cours du chantier, pour des raisons notamment pratiques, divers ajustements techniques ont dû être effectués. Ils nécessitent des avenants sur 4 des 7 lots :

- Lot 2 : Gros Œuvre et Terrassements complémentaires :
  - 1) Ajout de 2 baies de circulation en maçonnerie d'agglomérés pour liaison entre stationnements 4x4 / stationnements véhicules et atelier (Jambages et linteaux en béton armé) : 1 500 €HT

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- 2) - Complément de surface des drainages arrières du bâtiment – Rapprochement avec les hauteurs du futur terrain naturel
- Découpe bandeau haut du transformateur ERDF pour passage des joint de dilatation (JDD) du bâtiment neuf
  - Ajout de courettes anglaises pour sortie des ventilations des vides sanitaires.

Ces 3 points représentent un coût de 1 110 €HT d'où un surcoût global au niveau du lot de 2 610 €HT.

- Lot 4 : Couverture ardoisée et zinguerie:

Pose de crochets pare-neige (non prévus dans le marché initial) en façade avant au-dessus des 4 portes de garage : 546 €HT.

- Lot 5 : Menuiseries extérieures et portes de garage sectionnelles:

En raison de l'ajout de la baie entre l'atelier et le garage et de la nature des produits stockés dans l'atelier (carburant), il est indispensable de prévoir une porte coupe-feu 1 heure, dont le coût s'élève à 1 060 €HT.

Par ailleurs, du fait de l'ajout de cette porte, l'optimisation de la gestion des ouvertures entraîne une plus-value de 225 €HT.

Le surcoût global sur ce lot est de 1 285 €HT.

- Lot 6 : Electricité et ventilation:

Les modifications vues ci-dessus, et notamment la création des 2 baies de circulation entre les différents espaces, ont des incidences sur ce lot. Elles nécessitent l'ajout de 8 points d'allumage par télé-rupteurs avec minuterie dont 3 pilotés au niveau de l'ouverture des portes de garage, et entraînent une plus-value de 583 €HT.

Du fait de l'ensemble de ces adaptations et ajustements, le coût global du projet est porté à 301 000 €HT soit une majoration d'environ 6 %.



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les avenants aux marchés avec les entreprises concernées.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les avenants aux marchés avec les entreprises concernées.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-400-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2016  
Date de réception préfecture : 11/04/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,009      RNN Chastreix-Sancy : renouvellement d'un contrat de garde/chargé(e) d'études

**RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le syndicat mixte du parc des Volcans est maintenant le gestionnaire unique, il apparaît nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de garde/chargé d'étude de la réserve naturelle pour une durée de 1 an.

Les missions ou les activités de ce garde/chargé(e) d'études sont les suivantes :

- assurer la surveillance de la RNN et les contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire (assurer une présence régulière sur le terrain et auprès des acteurs locaux, informer et sensibiliser les publics, concevoir et mettre en œuvre le balisage, exercer la police de la nature...);
- contribuer à la gestion écologique et technique de la RNN (réaliser et assurer le suivi des travaux d'entretien de la RNN, effectuer la maintenance des équipements et des matériels...);
- contribuer à l'activité administrative (réaliser la gestion et le suivi des travaux effectués sur la RNN au plan administratif, rédaction compte-rendu d'activité...);
- réaliser des études (étude de faisabilité d'aménagements, suivis naturalistes notamment en milieu forestier, inventaires...);
- monter et suivre des projets (participer aux programmes annuels d'actions prévus dans le plan de gestion et suivre leur mise en œuvre, par exemple programme d'enlèvement de déchets, mise en place d'exclos et de zones de non intervention, suivi de l'observatoire des cours d'eau...).

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera située dans les locaux de la RNN à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par les financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion de la réserve naturelle.

**>>> Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3 – 3 1<sup>o</sup> de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
**LE PRESIDENT**  
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,010 Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

**RAPPORT**

Chaque année, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour située sur la commune de Chambon sur Lac.

➤➤➤ Pour l'année 2016, il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien pour une période de 8 mois sur la base de l'indice brut 340 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,011 Ouverture d'un poste saisonnier pour un animateur nature

**RAPPORT**

Dans le cadre des activités de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, la Maison de la Réserve ouvre ses portes chaque année en période estivale. Cet espace a pour vocation de faire découvrir le patrimoine naturel de la Réserve et plus largement du Cézallier, valoriser la gestion de la Réserve naturelle et sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement et des tourbières.

Pour appuyer le conservateur de la Réserve naturelle, il apparait nécessaire de recruter un animateur nature sur une durée de 3 mois, pour les missions suivantes :

- > assurer le fonctionnement courant de la Maison de la Réserve : installation de l'exposition, gestion du fond documentaire et promotionnel, mise en place de la boutique, gestion des stocks,
- > assurer la promotion de la Maison de la Réserve : distribution de flyers, affichage, référencement, relations avec la presse,
- > assurer la permanence estivale de l'exposition : accueil et information du public, animation de l'espace muséographique,
- > assurer l'animation des visites guidées : conception d'animations pédagogiques, accueil des visiteurs, gestion de la billetterie, conduite des animations en extérieur,
- > gérer la régie de recettes pour la billetterie et la boutique de la Réserve,
- > contribuer aux activités diverses de la Réserve naturelle.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle.

Ce poste est financé intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

➤➤➤ **Il vous est proposé de créer un poste d'animateur contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 3 mois, à répartir sur la période estivale 2016 sur la base de l'indice brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,012 Postes saisonniers « Garde-Nature/Berger Chaîne des Puys » et « Garde nature Chaîne des Puys »

**RAPPORT**

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2016 et du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne, nous disposons de quatre postes à temps plein et de deux saisonniers de 3 mois, financés dans le cadre du budget annexe Chaîne des Puys à partir du mois de mai.

Ces deux saisonniers englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information.
- Suivi et inventaires d'ilot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.

L'année dernière, nous avons eu l'opportunité de créer un poste de Garde nature Berger sur 6 mois (3 mois de Garde-Nature, 3 mois de berger, repartis sur 6 mois), dans le cadre du partenariat avec le LEPA de Rochefort Montagne et de son troupeau de brebis (et avec un soutien de la Fondation Chaîne des Puys/Faille de Limagne), ce qui nous a permis, en plus de la gestion des parcelles de Montlosier et de Vichatel, d'initier une réflexion sur la mise à disposition d'un troupeau mobile gardé afin de disposer d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques ».

Ce poste a trouvé naturellement sa place car les Gardes-Nature sont très présents auprès des éleveurs et bergers sur site et les accompagnent régulièrement pour la mise en place d'équipements techniques, de conduite de pâturage et de carnets de suivi, ou la conciliation des usages pour le respect des troupeaux.

Il a aussi permis de continuer un travail commun avec le LEPA de Rochefort Montagne avec la mise en place d'un module sur les techniques de pâturage notamment.

- > **Afin de pourvoir à la présence d'un Garde-Nature de 3 mois, tout en assurant la conduite du troupeau du Lepa sur le Puy de Vichatel ou d'autres sites, il vous est proposé de créer un poste de Garde-Nature/Berger de 6 mois de mi-mai à mi-novembre, sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**
- > **Il vous est proposé par ailleurs de créer un autre poste de Garde-Nature saisonnier de 3 mois de juillet à septembre 2016, sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40. MOYENS GENERAUX**

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,013 Prestation de surveillance pour le lac Servières/Saison 2016

**RAPPORT**

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servières, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté durant la période estivale.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, adaptée aux conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un Garde-Nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est financée à hauteur de 50% par la manufacture MICHELIN.

>>>

**Il vous est proposé :**

> **de commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.**

**Ou**

> **d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

**LE PRESIDENT**

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

The image shows a blue ink signature of Jean Marc Boyer over a red official stamp. The stamp is rectangular and contains the text 'Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne' in a stylized font.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,014 RNN Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour : recrutement d'un garde-nature saisonnier

**RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion des réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un garde-nature saisonnier pour une durée de 7 mois.

Ce garde saisonnier aura pour missions de :

- assurer la surveillance des RNN ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les crêtes du Sancy, lieu d'une importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics.
- contribuer à la gestion écologique et technique des RNN, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, suivi des travaux de restauration du sentier du Puy de Sancy...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...)...
- contribuer aux suivis écologiques (suivi oiseaux, insectes et plantes) ;
- rédiger un rapport d'activité des actions menées ces 7 mois, notamment des chantiers « sentiers » réalisés sur les crêtes.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc, de la responsable de l'EP2 et des conservateurs des réserves naturelles. Il sera basé administrativement dans les locaux de la Réserve à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion aux RNN.

**>>> Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 7 mois, comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre 2016, sur la base de l'indice brut 340, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,015 Poste saisonnier hôtesse d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

**RAPPORT**

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2016.

Il s'agit d'une hôtesse chargée de l'accueil des groupes et du public estival.

»» Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôtesse ou hôte d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1er mai 2016 au 31 août 2016 sur la base de l'indice brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401,2016,016 Remboursement de frais de formation

**RAPPORT**

Le Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la gestion de sites naturels ou de réalisation d'études met en œuvre des études de terrain. La formation des agents à de nouvelles méthodes est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la Charte 2013/2025 sur ces sujets.

Afin d'assurer convenablement ses missions, la formation d'un agent chargé de mission à l'entomocénologie, a été acté lors des entretiens individuel avec la Direction.

Nous proposons que Luc Belenguier (chargé de mission Patrimoine Naturel) puisse suivre la formation dispensée par l'Office pour les Insectes et leur Environnement sur le thème de l'initiation à l'entomocénologie. La formation se déroulera du 19 au 23 septembre 2016 (5 jours pour une durée de 35 h) à Verrières en Aveyron.

Le coût toutes charges comprises s'élèvera à un montant de 662 euros TTC.

**>>> Il vous est demandé d'autoriser le remboursement des ces frais directement à l'agent concerné, sur présentation des justificatifs.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.017 Remboursement de frais de formation

**RAPPORT**

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne et des actions de veille et sensibilisation en site classé de la Chaîne des Puys, il est nécessaire d'acquérir des connaissances spécifiques pour agir sur les problématiques de l'état de conservation des forêts et de la mise en place d'îlots de sénescence et pour pouvoir dialoguer avec les structures gestionnaires et les différents propriétaires forestiers.

Par ailleurs, ces mêmes problématiques se retrouvent sur les parcelles acquises par le SM PNRVA sur Montlosier.

Aussi, Antony PORTE, Garde Nature au sein de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne, sollicite une formation sur la connaissance des insectes saproxyllique avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement, à La Bergerie de Villarceaux (95) du 27 au 29 avril 2016.

Le coût de la formation est de 320€ TTC.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le remboursement des ces frais directement à l'agent concerné, sur présentation des justificatifs.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **40. MOYENS GENERAUX**

##### **401 - RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.017 Remboursement de frais de formation

### **RAPPORT**

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne et des actions de veille et sensibilisation en site classé de la Chaîne des Puys, il est nécessaire d'acquérir des connaissances spécifiques pour agir sur les problématiques de l'état de conservation des forêts et de la mise en place d'îlots de sénescence et pour pouvoir dialoguer avec les structures gestionnaires et les différents propriétaires forestiers.

Par ailleurs, ces mêmes problématiques se retrouvent sur les parcelles acquises par le SM PNRVA sur Montlosier.

Aussi, Antony PORTE, Garde Nature au sein de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne, sollicite une formation sur la connaissance des insectes saproxyllique avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement, à La Bergerie de Villarceaux (95) du 27 au 29 avril 2016.  
Le coût de la formation est de 353€ TTC.

**➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le remboursement des ces frais directement à l'agent concerné, sur présentation des justificatifs.**

### **DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT  
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 40. MOYENS GENERAUX

#### **401 - RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.018 Convention pour l'accueil d'un groupe d'étudiant dans un projet tutoré  
Convention

### **RAPPORT**

Le syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne s'est engagé à mettre en œuvre un des objectifs important de sa charte concernant la réglementation de la circulation motorisée de loisirs sur certains secteurs les plus sensibles du territoire (comprenant beaucoup de réservoirs de biodiversité et sans arrêtés de réglementation valides au moment de la validation de la Charte).

Pour cela, il s'est rapproché des communes des Gorges de la Rhue en Artense pour animer un projet de concertation relatif à la prise en compte des espaces naturels par la circulation motorisée.

Ce site a été choisi pour sa haute valeur biologique et écologique, une pratique motorisée existante, et une volonté des élus locaux de réguler la pratique au regard des autres usages et des capacités des milieux à l'accueillir.

Afin de soutenir et d'accompagner ce projet innovant, nous avons dans un premier temps réuni les élus locaux et les services de l'Etat afin de définir le projet et observer les besoins, locaux. Cette première réunion co-présidée par le Président du Parc et le Sous-Préfet de Mauriac, avait pour but de resituer la problématique au sein d'un parc naturel régional ainsi que le rôle des divers services et acteurs concernés.

Par la suite, après avoir rencontré chaque commune concernée par le projet, trois réunions d'information ont été organisées localement avec les différents pratiquants de sports de nature et les élus pour proposer et développer une dynamique de concertation, avec analyse croisée, sur le terrain, des chemins et de leur sensibilité.

Afin de soutenir cet effort d'analyse croisée des chemins, le SMPNRVA a proposé aux classes de BTS GPN 2<sup>ème</sup> année du Lycée agricole de Neuvic de réaliser un projet pédagogique tutoré, permettant à un groupe de 5 étudiants d'être en situation quasi professionnelle lors d'une session d'animation sur le terrain au printemps 2016. Ce projet vise à participer avec les élus locaux, les acteurs et les pratiquants de sports de pleine nature, au diagnostic des chemins et des pratiques sur le secteur des Gorges de la Rhue.

Le rôle des étudiants est ainsi d'appuyer l'équipe technique du Parc pour la définition des critères et l'élaboration d'une fiche type d'observation des chemins, support de la démarche participative avec les acteurs locaux.

Le SMPNRVA prend à sa charge les frais de déplacements et d'hébergement des étudiants sur place pendant les jours de terrain.

Une restitution officielle de l'étude est prévue le mardi 26 avril à 10h00 en mairie de Champs-sur-Tarentaine avec toutes les parties prenantes.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-401-2016-018-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

- Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet tutoré, et engager les frais de déplacements et d'hébergement liés à l'accueil de ce groupe d'étudiants.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet tutoré, et à engager les frais de déplacements et d'hébergement liés à l'accueil de ce groupe d'étudiants.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

402

ADMINISTRATION GENERALE

402.2016.002

Autorisation de modification du protocole transactionnel de dissolution du syndicat mixte du Scénoparc IO

RAPPORT

Par délibération en date du 12 septembre 2012, le bureau du Parc a accepté la signature par le président de son syndicat mixte du protocole transactionnel liant le syndicat mixte du Scénoparc IO et la commune de Valette et traitant notamment de la vente des bâtiments et équipements existants devenus propriété des trois membres fondateurs du Syndicat mixte du Scénoparc.

Ce protocole transactionnel était annexé à l'arrêté de dissolution du syndicat mixte du Scénoparc IO pris par le Préfet du Cantal le 9 novembre 2011 et confiait la gestion de la vente des bâtiments existants au Conseil général du Cantal qui l'a déléguée à un mandataire, en l'occurrence Maître BESSON, notaire à Riom- es- montagnes.

L'arrêté préfectoral de dissolution prévoyait dans son article 11 que la vente de l'actif immobilier serait réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date de celui-ci, soit le 9 novembre 2012, délai repris dans le protocole transactionnel.

Maître Besson a sollicité par courrier en date du 20 mai 2014, un délai supplémentaire de 18 à 24 mois afin de permettre aux acquéreurs potentiels de finaliser leur offre. Ce délai supplémentaire a été autorisé par le Bureau du Parc lors de sa séance de juin 2014. Il est rappelé que toutes les recettes provenant de cette vente seront reversées au Conseil régional d'Auvergne par notre syndicat mixte, cette collectivité s'étant substituée au syndicat mixte du Parc par convention en date du 19 septembre 2012 pour acquitter à sa place la part de dette due suite à la liquidation du syndicat mixte du Scénoparc.

Le protocole transactionnel rallongé prendra fin au 9 novembre 2016, ce qui laisse 7 mois au Conseil départemental du Cantal pour régler définitivement ce dossier. Or, après 4 ans de tentative de mise en vente, compte tenu des charges, notamment d'assurance qui continuent à courir et en l'absence totale de candidat sérieux, dicit Maître Besson, la conservation du site en l'état devient de plus en plus compliquée d'autant que ce dernier fait l'objet de vandalisme à répétition.

Aussi, en notre qualité de signataire du protocole transactionnel, nous sommes sollicités par le Département du Cantal pour l'autoriser à engager des négociations avec la commune de Valette déjà propriétaire du foncier non bâti et qui s'est déclarée intéressée à l'acquisition des biens ajoutés tels que définis par le protocole transactionnel, à savoir les s immeubles construits par le syndicat mixte, y compris le mobilier intérieur et extérieur

>>> **Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil départemental du Cantal à engager ces négociations concernant la vente des biens immobiliers existants appartenant à l'ex syndicat mixte du Scénoparc IO avec la commune de Valette.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

**403 - DEPLACEMENTS ET VEHICULES**

403.2016-001 Remboursement frais de déplacement installation et démontage exposition temporaire

**RAPPORT**

Tous les ans, hors saison estivale, la maison du Parc propose une ou des expositions temporaires en lien avec les patrimoines du Parc des Volcans d'Auvergne ou bien les actions initiées par le syndicat mixte.

Pour la période d'avril à mai 2016, la maison du Parc propose de mettre en valeur les actions menées par le syndicat mixte en partenariat avec l'association Chauve-souris Auvergne sur les chauves-souris par le biais de l'exposition « Les demoiselles de la nuit ». Cette dernière sera complétée de photos de mammifères mises à disposition par le Groupe mammalogique d'Auvergne (GMA). Ces deux expositions trouvent une cohérence ensemble du fait que les deux associations ont travaillé ensemble sur la création d'un ouvrage consacré aux mammifères d'Auvergne. « L'atlas des mammifères d'Auvergne » est paru l'an dernier et est en vente à la boutique.

Une conférence sera également donnée par les membres de Chauve-souris Auvergne au mois de mai. Elle sera l'occasion de faire un zoom sur leur travail en partenariat avec le syndicat mixte au sein notamment des réserves naturelles nationales de Chastreix Sancy et de la Vallée de Chaudefour.

Les expositions de l'association Chauve-souris d'Auvergne et du GMA sont normalement à la location. Les deux associations ont accepté de nous les prêter et d'assurer gratuitement la conférence. Ils demandent toutefois le remboursement des frais kilométriques pour nous livrer l'exposition et venir assurer la conférence.

Le siège de l'association se trouve à Montaigut le Blanc. Le remboursement se ferait donc sur une base de 26 kilomètres X 4 trajets

➤➤➤ Il vous est proposé de rembourser les frais kilométriques engagés par l'association Chauve-souris Auvergne pour la livraison de l'exposition et la conférence donnée ce qui représente 4 trajets à 26 kilomètres soit 104 kilomètres. Ce remboursement se fera sur la base du barème de la fonction publique territoriale.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

##### **504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

504,2016,002 Demande de partenariat financier auprès du CD 63 et Clermont Communauté pour la 6<sup>ème</sup> édition de la « Volcanologie de la Chaîne des Puys »

### **RAPPORT**

Le Parc des volcans est l'éditeur de la « Volcanologie de la Chaîne des Puys » qui rencontre un succès durable tant auprès du public que des spécialistes. (1<sup>ère</sup> édition 1974, 5<sup>ème</sup> 2009).

La 5<sup>ème</sup> édition sera bientôt épuisée et nous projetons une 6<sup>ème</sup> édition avec l'implication de l'Equipe Associée de Volcanologie de l'Université de Clermont-Ferrand II (EAVUC) auteur de ce projet.

Depuis la dernière édition, de nombreuses découvertes appuyées sur des techniques novatrices (Lidar, radiographie muonique) ont été réalisées.

#### Objectifs

La nouvelle édition devra comprendre aussi bien au niveau de la notice qu'à celui de la carte, des modifications significatives par rapport à la précédente. Cela implique de la part des auteurs un travail de réécriture de certains chapitres, une iconographie renouvelée et l'introduction de nouveaux thèmes. Une mise à jour des textes en anglais sera également effectuée.

Ce sera donc plus qu'une réédition, de telle sorte que l'ouvrage pourra intéresser aussi les passionnés possédant déjà les éditions précédentes.

#### Échéances

Au vu des travaux à réaliser et des contraintes techniques d'édition, l'EAVUC propose de fournir un document finalisé fin 2016, pour une publication juin 2017.

#### Coût total de la prestation : 31 100 € TTC

> pour 3 500 guides & cartes et 1 500 cartes seules

#### Détail de la prestation

Prestations	Coûts prévisionnels
Maquette et mise en page	4 000,00 €
Impression	17 200,00 €
Fourniture pochettes plastiques	1 700,00 €
Façonnage (insertion guide + carte dans la pochette plastique)	500,00 €
Rédaction E.A.V.U.C	1 000,00 €
Traduction textes en anglais	1 000,00 €
Fourniture de données et licence de prestation IGN	2 100,00 €
Photos / illustrations	2 000,00 €
Montant HT	29 500,00 €
<b>Montant TTC</b>	<b>31 122,50 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-504-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Plan de financement

Le financement pour l'édition et l'impression pourrait être assuré de la manière suivante :

	Montant	Nombre d'exemplaires à disposition dans la prise de participation financière
Clermont Communauté	10 000.00 €	300 guides & cartes (sous pochette) + 160 cartes seules (livrées à plat)
C D 63	15 000.00 €	450 guides & cartes (sous pochette) + 250 cartes seules (livrées à plat)
SM PNRVA	6 122.50 €	
<b>Total</b>	<b>31 122.50 €</b>	

## Partenariat financier

Le partenaire soutient le projet et préachète les ouvrages selon les caractéristiques définies ci-dessus.

Le partenaire est mis en avant par :

- la présence de son logo
- la mise en valeur des éléments de son choix au sein du guide (1 page de publicité + du rédactionnel)

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme et de Clermont Communauté.**

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme et de Clermont Communauté.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRÉSIDENT  
Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

**50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

**504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

504,2016,003 Application des tarifs pour l'année 2016

**RAPPORT**

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2016 sur les articles vendus dans les boutiques gérées par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergnes

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux fournis en annexe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.**

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 01/03/2015	Prix TTC au 01/05/2016
Volcanologie Chaîne des Puys carte+livret(bilingue)	23,85 €	23,85 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte seule)	11,85 €	11,85 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (F)	9,65 €	9,65 €
Volcans Auvergne La Menace d'1 éruption	12,15 €	12,15 €
Cahier Nature-Enfants N°3 « Parc »	4,00 €	4,00 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €
Guide équestre Dôme Sancy	14,70 €	14,70 €
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €	15,00 €
Cahier coloriage	4,50 €	4,50 €
Dépêche Architecture Rurale	4,00 €	4,00 €
Dépêche Faune sauvage du Parc des Volcans	4,00 €	4,00 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €
Sentiers Découverte La Godivelle	2,00 €	2,00 €
Cahier Nature-Enfants « L'habitat rural »	5,00 €	5,00 €
Poster Chaîne Puys Vert	3,00 €	3,00 €
Poster Chaîne Puys Neige	3,00 €	3,00 €
Poster Fleurs sauvages	3,00 €	3,00 €
Poster Paysages Cantal	3,00 €	3,00 €
Poster la Vache	3,00 €	3,00 €
Sac à dos	25,00 €	25,00 €
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €
Cartes Postales Chaudéfour	0,50 €	0,50 €
Poster Faune	3,00 €	3,00 €
Poster Chaudéfour	3,00 €	3,00 €
Tee-shirt Enfant	11,00 €	11,00 €
Casquette	10,00 €	10,00 €
Polo siglé Parc	23,00 €	23,00 €
Couteau d'Aurillac	39,00 €	39,00 €
Couteau Coursol	13,00 €	13,00 €
Jumelles	23,00 €	23,00 €
Stylo bois gravé	3,00 €	3,00 €
Boîte de Crayons de couleur	4,50 €	4,50 €
Podomètre	4,50 €	4,50 €
Bâton de rando	29,50 €	29,50 €
Maquette Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €
Jeu "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €
Bloc note écolo	4,50 €	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €
Sac de jute "siglé Parc"	3,50 €	3,50 €

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EDITIONS IGN	Prix TTC au 01/03/2015	Prix TTC au 01/05/2016
Carte IGN Auvergne 1/250 000	6.20 €	6.20 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7.75 €	7.85 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7.75 €	7.85 €
Carte IGN Cantal 1/25000	11.90 €	12.00 €
Carte IGN Sancy 1/25000	11.90 €	12.00 €
Carte IGN Ch Puy 1/25000	11.90 €	12.00 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	11.90 €	12.00 €
Carte IGN Riom 1/25000	11.90 €	12.00 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 01 /03/2015	Prix TTC au 01 /05/2016
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	16.00 €	16.00 €
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St. Flour	15.50 €	15.50 €

CHAMINA	Prix TTC au 01 /03/2015	Prix TTC au 01 /05/2016
P.R. Sancy Artense	15.50 €	15.50 €
P.R. Volcan Cantalien	15.00 €	15.00 €
P.R. Clermont Issoire	14.00 €	14.00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13.50 €	13.50 €
P.R. Chaîne des Puy	15.50 €	15.00 €
Carte et guide pédestre Sancy	9.50 €	9.50 €
Les incontournables balades Volcans d'Auvergne	8.00 €	8.00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15.50 €	15.50 €
P.R. Les Cheires d'Aydat	7.00 €	8.00 €
P.R. Le Puy de Dôme	15.00 €	15.00 €
P.R. Côte Chemin Sancy Artense	6.50 €	6.50 €
P.R. Côte Chemin Dômes Sancy	7.00 €	7.00 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24.50 €	24.50 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13.70 €	13.70 €
Le Cantal cœur du Massif	10.00 €	10.00 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DIVERS	Prix TTC au 01/03/2015	Prix TTC au 01/05/2016
Livret Chaîne des Puys	5,00 €	5,00 €
Livret Réserve Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €
Livret Réserve Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €
Fiches Nature Réserve Chaudefour	1,55 €	1,55 €
Livret La Godivelle	5,50 €	5,50 €
Guide Balades Nature dans les Volcans	14,00 €	14,00 €
Topoguide Escalade	22,00 €	22,00 €
Guide Chauve Souris en Auvergne	7,00 €	7,00 €
Guide Papillons d'Auvergne	7,00 €	7,00 €
Guide entre Terre et Eau	7,00 €	7,00 €
Livret Faune Sauvage	5,00 €	5,00 €
Livret Flore Sauvage	5,00 €	5,00 €
Guide Itinéraire Nature	7,00 €	7,00 €
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €	30,00 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €	21,90 €
Carnet Art roman Basse Auvergne	7,50 €	7,50 €
Carnet Marie en Basse Auvergne	7,50 €	7,50 €
Carnet Miroirs de l'Auvergne	7,50 €	7,50 €
Carnet Art sacré dans le Puy de Dôme	7,50 €	7,50 €
Chaîne des Puys Rando facile	7,00 €	7,00 €
Volvic une pierre des hommes	86,00 €	86,00 €
Plasticien du Puy de Dôme	7,50 €	7,50 €
Livre La nature aux 4 saisons	22,50 €	22,50 €
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €	15,00 €
Livre Les toques vertes	11,50 €	11,50 €
Herbier Ed. Hachette	22,50 €	22,50 €
Volcans de France Ed. Pyros	15,20 €	15,20 €
Nature en Poche Les Volcans Ed. Pyros	7,60 €	7,60 €
Aquarelles et poésies en Auvergne	20,00 €	20,00 €
Eruption N°23 Ed. Pyros	10,00 €	10,00 €
99 questions : notre planète terre dans l'univers	18,00 €	18,00 €
Planète volcan : comprendre le volcanisme -CRDP	24,00 €	24,00 €
Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,00 €	20,00 €
Cahier de recettes auvergnates	10,00 €	10,00 €
Guide Fleurs sauvages Ed Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Guide Champignons Ed Debaisieux	15,50 €	15,50 €
Guide Plantes médicinales Ed Debaisieux	12,50 €	12,50 €
Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €	12,00 €
Stickers animaux de la forêt	3,60 €	3,60 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €	25,00 €
Graines de semence bio	3,95 €	3,95 €
Les volcans racontés aux enfants	4,50 €	4,90 €
Quelle vache la salers	4,50 €	4,50 €
Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €	19,00 €
La ferrandaise	29,00 €	29,00 €

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-504-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Nos oiseaux-Ed Debaisieux	13,50 €	13,50 €
Livre Pierre de Volcans	49,00 €	49,00 €
Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €
Livre Le Volcans aux abelles	33,50 €	33,50 €
Livre Peintre et Bâtisseurs Chaudefour	9,00 €	9,00 €
Guide Géologique Auvergne - BRGM	24,90 €	24,90 €
Plantes comestibles Ed Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €	25,00 €
Livre "Papillon Azuré"	12,00 €	12,00 €
La Chaîne des puys vue du ciel	9,50 €	9,50 €
Faune sauvage d'auvergne et du limousin	24,90 €	24,90 €
Atlas des mammifères d'Auvergne	29,90 €	29,90 €
L'art de la pétrification	12,00 €	12,00 €
Croyances, superstitions, mystères de nos régions	16,50 €	16,50 €
Miel de Montagne 250 g	6,00 €	6,00 €
Miel de Montagne 500 g	9,50 €	9,90 €
Pâtés Rillettes Salers	4,10 €	4,50 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €
Biscuits Carrés de Salers	4,95 €	4,95 €
Biscuits Croquants	3,95 €	3,95 €
Brioche à la Tome	6,80 €	6,80 €
Sachet Racines de gentiane	7,70 €	7,70 €
Amer des Montagnes(poudre de racines gentiane)	5,50 €	5,50 €
Vinaigre de miel	4,90 €	4,90 €
Moutarde au miel	4,20 €	4,20 €
Huile d'olive bio	6,50 €	6,50 €
Pâte à tartiner noisettes miel	5,00 €	6,00 €
Colonne 3 miels	10,00 €	10,00 €
Jus de pomme artisanal	3,50 €	3,50 €
Pouzzolanne des volcans	7,90 €	7,90 €
Tisane	3,95 €	3,95 €
Pain d'épices	4,95 €	5,00 €
Aromates	3,70 €	3,95 €
Sirop artisanal	3,95 €	3,95 €
Confitures artisanales	4,50 €	4,50 €
Cornets de murat	4,80 €	4,90 €
Compotes artisanales	3,95 €	3,95 €
Chutney	4,90 €	4,90 €
Saucisses sèches de viande salers	8,90 €	8,90 €
Poster Lavina 16 Cartes Post.	6,10 €	6,10 €
Pochette 24 cartes Postales	7,80 €	7,80 €
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €
Cassette Hardes dans les Dore	24,40 €	24,40 €
Jeu des Réserves Naturelles	13,70 €	13,70 €
Cassette VHS Volcans	9,90 €	9,90 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €	19,00 €
Carte Géorelief Puy de Dôme	9,95 €	9,95 €
Carte Géorelief Cantal	14,95 €	14,95 €
CD Musique Traditionnelle	12,00 €	12,00 €
CD Musique Traditionnelle	15,00 €	15,00 €

Accusé de réception en préfecture  
068-256300237-20160408-504-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**

Torchons Passion des Toiles	5,00 €	5,00 €
Porte clefs Logo Parc	7,00 €	7,00 €
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €
Tour du Cou	18,00 €	19,90 €
Liqueur Gentiane	12,00 €	13,90 €
DVD Puy Mary Pays de Chamois	14,00 €	14,00 €
Savon végétal au lait d'anesse ou lait de vache	5,00 €	5,00 €
Jeu Mémo petite terre	9,90 €	9,90 €
Painturlulu	16,50 €	16,50 €
Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €
Sac de billes	3,60 €	3,60 €
Huiles essentielles	12,50 €	12,50 €
Synergies aromatiques	11,80 €	11,80 €
Diffuseur électrique "Aroma"	29,90 €	29,90 €
Diffuseur faïence voiture	5,20 €	5,20 €
Panier gourmand garni	22,90 €	22,90 €
Pâte à modeler	5,90 €	5,90 €
Savon végétal miel	6,00 €	6,00 €
Pack 4 savons ou kit bien être	18,00 €	18,00 €
Bougies végétales (miel etc..)	5,00 €	5,00 €
Poster Cantal AOP	3,00 €	3,00 €
Cartes postales dessins paysages	1,20 €	1,20 €
Puzzle "Drôles de petites bêtes"	14,90 €	14,90 €
Marionnettes "Animaux de la forêt"	11,00 €	11,00 €
Oiseaux peluches "sonores"	11,50 €	11,50 €
Loto découverte "qui mange quoi"	12,00 €	12,00 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €
Petit bâtisseur (100 planchettes en bois)	14,90 €	14,90 €
Quilles bois naturel (lots de 6)	12,50 €	12,50 €
Set poivre et sel (ou épices) en bois tourné	12,00 €	12,00 €
Lampe veilleuse décorative en bois tourné	15,00 €	15,00 €
Mangeoire à oiseaux en bois tourné	21,50 €	21,50 €
Magnet en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Cartes postales lithographie vallée chaudes	1,00 €	1,00 €
Bière artisanale 33 cl	2,60 €	2,60 €
Bière artisanale 75 cl	5,00 €	5,00 €
Bière artisanale BIO	6,00 €	6,00 €
Cerf volant kit	6,00 €	7,00 €
Cerf volant prêt à voler	10,00 €	10,00 €
Bijoux fantaisie recyclés	16,00 €	16,00 €
Accessoires opizut emballés	8,00 €	8,00 €
Objets céramique à suspendre	6,00 €	6,00 €
Pièces grès ou porcelaine	8,00 €	8,00 €
Photophores, mugs grand modèle	15,00 €	15,00 €
Posters Eau de Chaudesfour	6,00 €	6,00 €
Puzzle Chaîne des Puys	19,90 €	19,90 €
Produits comestiques	12,00 €	12,00 €
Minéral sous blister	3,90 €	3,90 €
Flacon minéraux	2,90 €	2,90 €

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160408-504-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2016  
Date de réception préfecture : 14/04/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Kit 2 pelotes mohair soie	24,00 €	27,00 €
Kit 3 pelotes mohair soie	41,00 €	42,00 €
Bonnet ou kit 2 pelotes 100 % mohair	28,00 €	29,00 €
Echarpe tricotée	39,50 €	39,50 €
Echarpe tissée	42,50 €	42,50 €
Mitaines ou gants fantaisies	29,50 €	29,50 €

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux fournis en annexe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

**504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

504,2016,004 Achat et vente ► articles en laine de chèvres angora  
Achat et vente ► objets en lave émaillé

**RAPPORT**

Le Parc des Volcans valorise et soutient les filières artisanales locales.

Nous avons à la vente des articles en laine mohair confectionnés par l'Atelier « Au fil de la Monne » (Cne Vernet Ste Marguerite).

Nous souhaiterions rajouter la gamme de **pelotes de laine** mohair/soie de couleurs variées

► Prix de vente public TTC : 10.50 €

Une remise de 10 % nous sera accordée

-----  
Dans son atelier « *Marchand de cailloux* » situé à Pontgibaud, la créatrice Karine Martin réalise une diversité d'objets en lave émaillée.

Pour compléter nos vitrines notre choix porterait sur le **dessous de plat** décliné en plusieurs formes et coloris.

► Prix de vente public TTC : 38 €

Une remise de 25 % nous sera accordée

➤➤ Il vous est proposé de mettre en vente ces nouveaux articles dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

50  
506  
506.2016.002

MANAGEMENT DURABLE DU PARC  
**PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER**  
Convention de pâturage sur le Puy de Jussat

**RAPPORT**

Pour faire suite à la convention pluriannuelle de pâturage et d'intervention de gestion liant le Lycée Agricole de Rochefort Montagne et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (bureau du 29 avril 2014) visant à cadrer les modalités de gestion pastorale des parcelles de Montlosier et de Vichatel que le LEPA exploite, et à son avenant permettant la mise en place d'un troupeau mobile gardienné par une Garde Nature Bergère (projet initié en 2015), il est prévu de développer cette action sur différents sites du territoire Chaîne des Puys et faille de Limagne le nécessitant.

En 2015, nous avons testé ce pâturage « mobile » sur le Puy de Jussat, pendant 3 semaines. En 2016, il est prévu de réitérer cette action et de la cadrer en passant par une convention de pâturage spécifique pour ce site, en lien avec les gestionnaires du site (ONF et CEN Auvergne) pour le compte de la commune sur des parcelles sectionales

Cette convention a pour objet la mise à disposition à titre gratuit des terrains agricoles concernés sur le Puy de Jussat. Sur ces terrains, l'EPLFPA de Rochefort Montagne et le PNR des Volcans d'Auvergne mettront en place un pâturage extensif ovin compatible avec les exigences de sauvegarde du patrimoine écologique, paysager et forestier du site. L'objectif est de favoriser la végétation rase des coteaux secs, et de permettre à terme l'installation d'un agriculteur pour maintenir cette végétation.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention de pâturage**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer cette convention de pâturage.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 avril 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mars 2015, s'est réuni le 8 avril 2016 à 15h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix + 1 pouvoir COURTADON) MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**50** **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

**504** **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

**504.2016.004** Achat et vente du livre « *L'Artense, le dernier royaume d'Auvergne* » - Editions Revoir.

### **RAPPORT**

Dans la série des *beaux livres* vient de paraître aux éditions Revoir « ***L'Artense, le dernier royaume d'Auvergne*** ». 140 pages de belles photographies réalisées par Antony Porte, garde nature du Parc mais aussi photographe aguerri. Il nous emmène à travers son objectif dans l'intimité de la région naturelle de l'Artense à la découverte de la faune et de la forêt.

Prix de vente public : 25 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous sera accordée.



**Il vous est proposé de mettre en vente ce beau livre de photographies dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 AVRIL 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le